

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Convocation

Date de la convocation : 24/11/2025

Date de l'affichage convocation : 24/11/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 05/12/2025

Publiée ou notifiée le : 05/12/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, deux décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes BENARD-LEQUIPE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, FERRERO, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

MM AMY, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, LECERF, LORIOT, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes, ALLAIRE, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, MM BIGNON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER.

Pouvoir :

Madame ALLAIRE donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

Délibération 2025 – 34 :

INVENTAIRE 2025 DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

Le Président rappelle à l'assemblée,

VU l'article L.2122-1 de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'article L.113-2 du Code de la Voirie routière ;

VU la délibération 2023-35 relative à la mise à disposition de terrains privés et d'occupation du domaine public destinés à l'implantation d'un ou plusieurs points de proximité de collecte des déchets ;

Il est proposé aux membres du comité syndical de valider l'inventaire des colonnes d'apport volontaire comme suit :

Aubigné-Racan → 4 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Cité Racan (parcelle AD 398)
- Point n°2 : Voie nouvelle –parking poids lourds (parcelles AE 52 et AE 53)
- Point n°3 : rue Hérin (parcelle AE 232)

Domaine public de la commune :

- Point n°4 : Parking poids-lourd de la Gare, route du Gravier (parcelle 34)

Beaumont-Pied-de-Bœuf → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue de la Tour (parcelle AD 96) – parking de l'école

La Bruère sur Loir → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Route de Nogent sur Loir/le Grand Perray (parcelle D 273)
- Point n°2 : Le Joncheray(chemin rural n°8)

La Chapelle aux Choux → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Ateliers municipaux/Rte des Halles (parcelle B 221)

Château-L'Hermitage → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : lot de Beauregard – parking salle Belle Croix (parcelle A 148)

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : Le Houx/Rte de Saint Ouen en Belin

Chenu → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Terrain de sport (parcelle C 341) – parking des ateliers municipaux/rue du ruisseau

Coulongé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : derrière la mairie/rue de l'ancienne poste (parcelle 971)

Dissay-sous-Courcillon → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : rue du Stade A. Levillain (parcelle G 1189)

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : La Brulerie (voie communale n°3 au droit de la parcelle ZR 126) – rte de Villeneuve

Flée → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Parking rue du lavoir (parcelle D 1229)

Jupilles → 1 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Parking de la Noue de St Jacques (parcelle C 806)

Lavernat → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : rue Roger Georges/Route d'Aubigné CD 122 Bis (parcelle ZB 35)

Luceau → 2 points d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Parking de la salle des fêtes/le Clos du Moulin (parcelle AL 76)

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : Parking rue Pierre Cuillier

Luché-Pringé → 4 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : rue de Gallerande (parcelle AD 139)
- Point n°2 : Rue des Prunus (parcelle ZH 165)
- Point n°3 : parking de la Place des Tilleuls (parcelle AC 234)

Terrain privé :

- Point n°4 : La Croix Blanche (parcelle ZP 71) appartenant à Sarthe Habitat

Le Lude - Dissé-sous-le-Lude → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Place de la Mairie (parcelle B 604)

Le Lude → 10 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine public de la commune :

- Point n°1 : Rue de la Garenne
- Point n°2 : place du Mail
- Point n°3 : Route de Genneteil - La Maquignonnière
- Point n°4 : Rue des 4 Vents
- Point n°5 : Parking du Camping/Rte du Mans
- Point n°6 : Parking Collège les 4 vents
- Point n°7 : Allée des Filassiers
- Point n°8 : rue du Guesclin
- Point n°9 : rue des quais (gendarmerie) (parcelle 59)
- Point n°10 : jardin public de l'ancienne gare/Bd Paul Doumer

Mansigné → 6 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Ateliers municipaux /Bd du Fromentaux

Domaine public de la commune :

- Point n°2 : Place du Champ de Foire
- Point n°3 : Carrefour rue du Louvre et route de Luché
- Point n°4 : Lotissement de la Courtille

- Point n°5 : Rue des Fontaines
- Point n°6 : Base de Loisirs / camping

Mayet → 5 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Avenue de la pelouse/salle des fêtes (parcelle AD 173)
- Point n°2 : Rue de la faigne (parcelle AD 54)
- Point n°3 : 12 rue Paul Fournier (parcelle AC 59)

Domaine privé de la communauté de communes :

- Point n°4 : Allée de la treille/ZA du Vieux Moulin

Terrain privé :

- Point n°5 : Parking du SPAR, 3 rue de la croix beudet (parcelle AC 152) appartenant au SPAR

Montval-sur-Loir : 21 points d'apport volontaire

→ 17 points situés sur la commune de CHATEAU-DU-LOIR aux emplacements suivants :

Domaine public de la commune :

- Point n°1 : Place Clémenceau
- Point n°2 : Place de l'Hôtel de ville
- Point n°3 : Rue Pitoulière
- Point n°4 : Place de la Liberté
- Point n°5 : Rue des Déportés
- Point n°6 : Rue Frédéric Chopin
- Point n°7 : Rue de coupe pied
- Point n°8 : Rue des Platanes/Rue des Chênes
- Point n°9 : Rue du Clos Joli

Terrains privés :

- Points n°10 : 23 rue Laurentine Proust (parcelle AM107) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°11 : Les Moteaux 1 (parcelle AB175) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°12 : Rue de Montréal/appartenant au Foyer Manceau
- Point n°13 : 42 Avenue du Mans (parcelle AT54) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°14 : Allée des Vertolines (parcelle AD34) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°15 : Rue des Vertolines (parcelle AD33) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°16 : 9 Chemin du Beauregard (parcelle AS111) appartenant à Sarthe Habitat
- Point n°17 : Stade de Bannes (parcelle 1036)

→ 1 point d'apport volontaire situé sur la commune de MONTABON à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue du Port (parcelle ZA 65)

→ **3 points d'apport volontaire situés sur la commune de VOUVRAY aux emplacements suivants :**

Domaine public de la commune :

- Point n°1 : Coëmont, rue Nationale
- Point n°2 : Parking de la salle des fêtes – Les Neux (parcelle B 1032)

Domaine privé :

- Point n°3 : Parking Leclerc

Nogent sur Loir → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue Pierre de Ronsard
- Point n°2 : Rue Jean de la Fontaine (parcelle A 1285)

Pontvallain → 1 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Parking de la salle des fêtes/Bd Dubois Lecordier (parcelle C85)

Requeil → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : place du 8 mai

Saint Germain d'Arcé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : impasse des pêcheurs – parking de la salle des fêtes

Saint Jean de la Motte → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : parking du Cimetière/rue Luché (parcelle YA 47)
- Point n°2 : Rue de Pringé/Salle Polyvalente (parcelle YA 15)

Saint Pierre de Chevillé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue du soleil levant (parcelle ZD 222)

Sarcé → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Place de l'Eglise/ateliers communaux

Savigné sous le Lude → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue des pensées (parking cimetière)

Thoiré sur Dinan → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Rue de l'Hommeau/Cimetière (parcelle AB 144)

Vaas → 5 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : La Gare (parcelle AC 417)
- Point n°2 : Parking du moulin de Rotrou (parcelle YA 1)
- Point n°3 : rue du Port Liberge – parking espace culturel (parcelle AH 85)
- Point n°4 : Zone artisanale de Roineau (parcelle ZP 18)
- Point n° 5 : Foyer des Lilas/Rue des rosiers (parcelle AB 221)

Verneil le Chétif → 1 point d'apport volontaire situé à l'emplacement suivant :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : La Forge (parcelle ZA 11) – parking rte de Mayet (ateliers communaux)

Yvré le Pôlin → 2 points d'apport volontaire situés aux emplacements suivants :

Domaine privé de la commune :

- Point n°1 : Route de Requeil (parcelles D110 et D607)
- Point n°2 : Caserne des Pompiers (parcelle D 629) – la Croix Gilet

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'inventaire annuel 2025 des colonnes d'apport volontaire.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pc
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi
être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du
site www.telerecours.fr.

Pour extrait, copie conforme,
 Le secrétaire de séance,

J-C. AMY



SYNDICAT MIXTE
 DU VAL DE LOIR
 POUR COLLECTE ET
 TRAITEMENT DES DECHETS
 764 bd des Tourelles
 72800 LE LUDE

Pour extrait, copie conforme,
 Le Président,

F. OLIVIER

